



**Municipalité
de
Tolochenaz**

PREAVIS N° 01– 2019

**DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

REFECTION SALLE POLYVALENTE

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 2'000'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de présenter un projet de réfection de la salle polyvalente. Il comprend la mise en conformité incendie qui ne répond plus aux normes actuelles, la rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment.

Le bâtiment est composé de nombreux éléments disparates qu'il a fallu structurer dans un projet de rénovation objectivement cohérent et économique.

Préambule

Construite entre 1979 et 1981, la salle polyvalente de Tolochenaz fêtera bientôt ses 40 ans d'existence. L'utilité de cette salle a toujours été indispensable pour offrir un espace pouvant accueillir les activités collectives publiques et privées, telles que la société de gymnastique, les écoles de Tolochenaz et de Lully ainsi que les nombreuses locations privées des habitants de Tolochenaz et d'ailleurs. Après 40 années d'exploitation, le bâtiment doit être rénové aujourd'hui.

Contexte géographique

La salle polyvalente de Tolochenaz se situe dans la zone d'utilité publique de Prélionne dont l'ensemble comprend un grand parking, des terrains de sport (FC Tolochenaz), le Pavillon Audrey Hepburn et le cimetière.

Ce site possède une qualité naturelle remarquable caractérisée par la qualité de son environnement et ses vues, dont l'ouverture sur le Lac et le delta du Rhône en aval, l'étendue sur les champs et la zone agricole de la Vogéaz en amont, la butte à l'ouest sur laquelle repose le cimetière. Ce site est aussi un lieu touristique fréquemment visité.

Typologie du bâtiment et programme des locaux

Le sous-sol est principalement composé d'un abri de protection civile de grande dimension et de locaux techniques annexes pour la chaufferie. Il abrite aussi les vestiaires et les douches pour les activités des terrains de jeux, plus particulièrement pour le football.

Le rez-de-chaussée accueille le foyer, la salle polyvalente à proprement parler, dont la scène, ainsi que tous les locaux servant à l'exploitation de ces espaces, la cuisine en relation directe avec le foyer et le vestiaire y relatif. On y trouve aussi les sanitaires pour l'ensemble du bâtiment et les vestiaires/douches pour la salle polyvalente. Le rez-de-chaussée comprend encore différents locaux liés pour l'entreposage du matériel de la salle polyvalente, ainsi qu'une petite salle/bureau de maître.

La toiture est en pente et abrite un étage de combles sous lequel se trouvent la salle du conseil communal et son bureau, ainsi que l'appartement du concierge et le local technique de ventilation. La salle du conseil communal est accessible par une coursive ouverte sur la salle polyvalente, dont le volume est sur double hauteur.

Descriptif des travaux

L'assainissement énergétique est une question de fond pour le maintien de l'exploitation de ce bâtiment. Ainsi l'installation de chauffage et de production d'eau chaude datant de l'époque de construction du bâtiment est obsolète et doit être remplacée. La production de chaleur est actuellement au mazout. Différents scénarios ont été étudiés pour le remplacement de la chaudière, afin de savoir s'il serait préférable de maintenir une production de chaleur au mazout ou de remplacer celle-ci par du gaz, du bois ou un système de production d'énergie non fossile.

Le choix a été porté sur le gaz, car pour un prix de revient équivalent à celui du remplacement de l'installation au mazout, le gaz permettra d'équiper à cette occasion la partie Est de la Commune d'un réseau d'alimentation au gaz (qui n'existe pas dans cette partie du territoire) et de bénéficier ainsi d'un nouvel équipement disponible utile pour le futur.

La production d'énergie par granulés de bois a été envisagée, mais celle-ci s'avère toutefois compliquée à mettre en œuvre, car elle nécessite une accumulation d'eau importante. D'autre part, l'accès par les escaliers à l'installation au sous-sol complique la maintenance pour l'évacuation des cendres. Cette solution reste possible, mais l'investissement représente un rapport de coût correspondant à plus du double de celui nécessaire pour la variante au gaz.

Une production de chaleur, par pompe à chaleur air-eau et/ou sondes géothermiques, ne pourrait se faire qu'à travers une série de forages (env. 60 pièces de 250 m de profondeur), dont l'installation se ferait dans les terrains de sport adjacents, ce qui aurait pour conséquence que toutes leurs surfaces devraient être mise à contribution. La contrainte et le prix de revient total de l'installation deviendraient financièrement incohérents (1.5 million pour les sondes). Cette variante a donc été abandonnée. De plus, la production d'eau chaude d'une PAC (sol-eau ou air-eau) est à basse température incompatible avec les radiateurs fonctionnant à haute température. L'installation de chauffage sera complétée pour la production d'eau chaude par une installation de panneaux solaires thermiques neufs remplaçant les panneaux solaires défectueux en toiture dans l'angle Nord-ouest du bâtiment (surface 29m²).

L'assainissement énergétique du bâtiment est aussi complété avec une rénovation de l'enveloppe pour laquelle le projet prévoit le remplacement des fenêtres et la pose d'une isolation supplémentaire périphérique en façade. La toiture sera à nouveau isolée au-dessus de la grande salle par l'adjonction d'une isolation au plafond.

Hormis la problématique de l'assainissement énergétique, il est impératif de remplacer les fenêtres du bâtiment qui ne sont plus étanches, plus particulièrement dans la grande salle où l'eau pénètre à l'intérieur en temps de pluie. D'autre part, les stores sont défectueux et doivent être remplacés.

Concernant la production d'énergie, une option a été étudiée pour équiper le bâtiment avec des panneaux solaires photovoltaïques. Le prix de l'installation varie corrélativement à la puissance recherchée, qui est aussi déterminée par la surface disponible sur la toiture. La surface disponible sur le pan de toit le mieux exposé au Sud-Ouest permettrait d'avoir une installation d'une puissance de 30 kWc (env. 180 m²), à laquelle il serait possible de pouvoir bénéficier d'une rétribution unique dont le rapport pour cette puissance de production est d'environ 20 %. Considérant le coût de cette installation estimé à environ CHF 94'000.- la rétribution serait de CHF 19'500.-.

Il faut rappeler aussi les effets corrélatifs de coûts supplémentaires pour installer ces panneaux sur la toiture, soit le démontage des tuiles, le désamiantage de la toiture, etc..., ce qui aurait pour effet d'augmenter le coût de cette installation et la rendrait onéreuse.

Les besoins du bâtiment en énergie étant proportionnellement faible en termes d'autoconsommation et en partie décalés par rapport au pic de production d'énergie photovoltaïque, notamment en été par la réduction des activités et les vacances scolaires, l'essentiel de la production électrique devrait être revendue à très bas prix. Il n'est donc pas possible, dans ce contexte, de rentabiliser cet investissement ; cependant la législation évolue et il serait en outre par exemple possible, à l'avenir, de récupérer la production du bâtiment et de pouvoir la redistribuer dans les quartiers environnants. Ainsi, dans le cadre de la planification globale des travaux qui devront être réalisés, la Municipalité a décidé d'intégrer la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques ; de fait, elle les a intégrés au budget.

Concernant l'enveloppe thermique du bâtiment, le projet de la grande salle peut prétendre à différentes subventions mesurées pour l'isolation des façades dans le cadre du programme 2019. Pour la première mesure (M01), le montant peut être estimé à env. CHF 65'000.- pour une isolation de 20 cm d'épaisseur pour un coefficient $U = 0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$ (coefficient de transmission thermique). Pour la deuxième mesure (M14), pour autant que le projet comprenne le remplacement des fenêtres, ainsi que l'isolation de la dalle des combles au-dessus de la salle de sport, le montant du bonus (en supplément de la première mesure) devrait être d'environ CHF 50'000.-. Ces montants sont donnés à titre indicatif et ne figurent donc pas dans le budget, car il faut les considérer à cette étape de l'étude comme un bonus à récupérer ultérieurement à la réalisation des travaux. La demande de subvention devra être établie lorsque le budget de rénovation de la salle polyvalente sera accepté, considérant que cette demande devra être accompagnée d'un rapport CECB+ qui représente un travail assez important.

Pour la sécurité relative au feu, la norme AEAI règle les prescriptions de protection incendie qui visent à protéger les personnes contre les dangers des incendies et fixe les obligations juridiques pour atteindre ce but. Ces prescriptions s'appliquent aux constructions, dont les bâtiments existants doivent être rendus conformes aux prescriptions de protection incendie.

En l'état des choses, la salle polyvalente ne répond plus à la norme AEAI et aux directives de protection incendie, principalement pour les points suivants :

- les compartimentages coupe-feu, les portes et fermetures coupe-feu qui n'ont pas la résistance et le sens d'ouverture adéquats, les conduites des installations techniques qui passent par plusieurs niveaux qui doivent être placées dans des gaines, les sorties des voies d'évacuation qui doivent mener directement à l'air libre, la longueur des voies d'évacuation qui n'est pas toujours respectée, la largeur des issues de secours qui n'est pas toujours respectée, etc.
- La signalisation des voies de fuite et sorties de secours, les composants de l'éclairage de sécurité.
- Le bâtiment qui doit être équipé d'une installation de sprinkler, gérer le désenfumage.
- Modifier l'installation de protection contre la foudre.

- Mettre en conformité les installations thermiques (chaufferie, appareil de production de chaleur, conduits de fumée).
- Mettre en conformité les installations d'air et de ventilation.

De plus, une place d'intervention devra être aménagée à l'extérieur pour les sapeurs-pompiers, le long du bâtiment à l'Est.

La sécurité incendie a fait l'objet d'un contrôle et d'un rapport y relatif établi par un bureau spécialisé. Le programme du projet de rénovation du bâtiment prévoit aussi :

- La rénovation des installations électriques de courant fort et faible selon l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT).
- Une nouvelle circulation d'eau chaude pour l'appartement du concierge. Le raccordement des nouveaux appareils du bar du foyer. L'isolation des conduites visibles.
- L'installation d'un monte-escalier à plateforme.
- Une demande de subvention cantonale sera aussi mise en place.

Les aménagements intérieurs concernent essentiellement la rénovation du bar du foyer, qui a été comprise dans le programme pour lequel l'agencement du bar sera refait, ainsi que la pose d'un nouveau revêtement de sol en résine (également dans la cuisine). Les locaux du foyer, de la cuisine et du bar seront repeints à cette occasion.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX (les postes 221 et 291 seront soumis à la procédure du marché public)

1 TRAVAUX PREPARATOIRES

10 RELEVES, ETUDES PRELIMINAIRES

107 EXPERTISES

- Bilan thermique ponctuel du bâtiment
- CECB+
- Diagnostic amiante déjà réalisé
- Contrôle conformité de la sécurité incendie déjà réalisé
- Contrôle conformité de l'installation paratonnerre déjà réalisé
- Contrôle du recouvrement des armatures du système porteur en béton par un ingénieur civil

11 DEBLAIEMENT, PREPARATION DU TERRAIN

CHF 69'000.-

112 DEMOLITION

- Isolation existante en façade, tablettes et seuils
- Fenêtres et porte-fenêtres à remplacer
- Stores, lambrequins et rideaux
- Lambrissage des avant-toits
- Meubles du bar dans le foyer
- Garde-corps de l'escalier Ouest

- Plancher de la scène
- Carrelage au sol et plinthes dans le foyer
- Grilles entre les vestiaires et le couloir au rez
- Faux plafond en bois : dans les voies d'évacuations horizontales et verticales à l'Est du bâtiment, dans les zones nécessaires pour le remplacement des fenêtres
- Portes intérieures à mettre aux normes de sécurité incendie
- Grille de fermeture de l'accès au sous-sol
- Tableaux électriques de la cuisine et de la ventilation, divers électricité
- Chaudière à mazout : éléments sans amiante

DESAMIANTAGE

- Désamiantage des éléments touchés par les travaux soit dans la chaufferie au sous-sol et dans la cuisine au rez
- Désamiantage des éléments de toiture touchés par l'installation des panneaux solaires

ASSAINISSEMENT

- Mise hors service et assainissement des citernes à mazout

13	<u>INSTALLATION DE CHANTIER</u>	CHF 19'000.-
131	CLOTURES Délimitation de l'emprise de chantier par des clôtures avec portail fermant à clé, conforme aux directives et exigences de la police des constructions.	
132	ACCES, PLACES Accès au chantier et aires de stationnement à l'intérieur de la parcelle, y compris signalisation routière et remise en état du chemin d'accès après travaux.	
135	INSTALLATIONS PROVISOIRES Electricité, eau et télécommunications pour le chantier.	
136	FRAIS D'ENERGIE ET D'EAU, ETC. Frais de consommation d'eau et d'électricité pour le chantier.	
2	<u>BATIMENT</u>	
20	<u>EXCAVATION</u>	CHF 23'000.-
201	FOUILLES EN PLEINE MASSE	
201.0	INSTALLATION DE CHANTIER · Installation complète de chantier en rapport avec l'importance des travaux à exécuter, conforme aux normes et règlements en vigueur.	

- Mise en place, location et entretien, pendant toute la durée du chantier puis repliement, de tout le matériel nécessaire, moyens de levage, station de bétonnage, cabanes de chantier, raccordements provisoires à l'eau et à l'électricité, y compris les consommations.

201.1 TERRASSEMENTS ET REMBLAIS

- Dépose de l'enrobé, des pavés, des dalles et des sacs coupe-vent en pied de façade.
- Fouille en pied de façade pour pose d'une isolation périphérique et mise en dépôt provisoire sur la parcelle.
- Remblayage et compactage avec des matériaux appropriés de première qualité.
- Pose de gravillons, enrobé et remise en place de la terre végétale mise en dépôt, épaisseur minimum de remblayage de 25 à 30 cm, remise en place des sauts-de-loup.
- Evacuation de l'excédent de terrassement, y compris taxes de décharge et traitement des matériaux.
- L'évacuation comprend toutes les prestations complémentaires pour les obstacles isolés, sans limite de volume, pour l'excavation des matériaux facilement et/ou difficilement exploitables, tels que blocs isolés, moraines de fond, roches dures ou sédimentaires, etc.

21 GROS OEUVRE 1

211 TRAVAUX DE L'ENTREPRISE DE MAÇONNERIE CHF 25'000.-

211.0 INSTALLATIONS DE CHANTIER

- Installation complète de chantier en rapport avec l'importance des travaux à exécuter, conforme aux normes et règlements en vigueur.

211.1 ECHAFAUDAGES

- Montage, location et entretien d'échafaudages de type mi-lourd sur le périmètre du bâtiment (écrans de protection si nécessaire) pour les travaux de béton armé et maçonnerie, crépis et enduits de façade, ferblanterie et couverture, menuiserie extérieure, etc.
- Echafaudages légers selon besoin pour traitement intérieur.

211.6 MACONNERIE

- Maçonnerie non portante afin de mettre aux normes le compartimentage coupe-feu du bâtiment
 - Entre les vestiaires et le couloir au rez
 - Entre la salle du conseil et la grande salle à l'étage
 - Pour création d'une voie de fuite horizontale à l'étage
- Exécution et qualité selon exigences acoustiques et de la physique du bâtiment.
- Fermeture de diverses gaines techniques verticales entre chaque niveau
- Fermetures de divers passages de murs des conduites
- Carottages divers

214 CHARPENTE CHF 20'000.

Lambrissage d'avant-toits

22 GROS OEUVRE 2

221 FENETRES, PORTES EXTERIEURES CHF 300'000.-

221.6 FENETRES EN METAL ELEMENTS

- Remplacement de Fenêtres et portes en alu (35 pièces)
- Etanchéité réalisée par double joint, fixé dans la gorge.

VERRES

- Verre triple haute performance

POSE

- Pose sur maçonnerie par fixation invisible, joints sur le pourtour du cadre et maçonnerie.
- Etanchéité à l'air garantie par joints adaptés selon le cas.

222 FERBLANTERIE CHF 22'500.-

- Modification des 8 descentes d'eaux pluviales suite à l'isolation périphérique des façades.
- Fourniture et pose de la ferblanterie pour l'installation de panneaux solaires intégrés en toiture SO.

225 ETANCHEITE ET ISOLATION SPECIALES inclus dans CFC 226**ETANCHEITE ET ISOLATION CONTRE TERRE**

- Etanchéité et isolation contre terre des pieds de façade.

ISOLATION DES COMBLES SUR LA SALLE POLYVALENTE

- Pose soignée d'un coupe-vent autour des diffuseurs de ventilation et des caissons des projecteurs, et isolation par flocage de toute la surface du plancher. Pose d'un plancher localisé pour permettre la maintenance des installations.

226 CREPISSAGE ET ISOLATION DES FACADES CHF 206'000.-**226.2 CREPISSAGE ET ISOLATION DES FACADES**

- Isolation thermique périphérique, colée et fixée mécaniquement sur support en béton.
- Caissons de store intégrés dans l'isolation périphérique.
- Face extérieure revêtue d'un crépi grain 1.5 mm teinté dans la masse, selon acceptation de la Commune.
- Remplacement des tablettes et des seuils.

228 FERMETURES EXTERIEURES, PROTECTIONS SOLAIRES CHF 31'500.-**228.2 STORES A LAMELLES**

- Stores à lamelles type Metalunic V avec caisson intégré dans l'isolation périphérique.
- Commande électrique par télécommandes

23 INSTALLATIONS ELECTRIQUES CHF 172'000.-**230 POSE D'ATTENTE**

- Contrôle et réception des installations électriques selon OIBT.

231 INSTALLATIONS CENTRALES DE COURANT FORT**231.1 COMPTAGE + DISTRIBUTION PRINCIPALE**

- Remplacement du tableau électrique de la cuisine

- Remplacement tableau électrique de la ventilation
- Fourniture et pose d'un onduleur raccordé au tableau principal.

232/235 INSTALLATIONS DE COURANT FORT ET FAIBLE

- Alimentations pour la chaufferie
- Alimentations pour la ventilation
- Alimentation du monte-escalier
- Alimentations en façade des stores et des ouvrants motorisés
- Alimentations pour l'installation solaire

239 DIVERS

- Mise à jour selon les normes actuelles du système de signalisation des voies de fuites, et de l'éclairage de sécurité dans les locaux suite aux divers travaux intérieurs
- Adaptation des installations électriques en façade suite à l'isolation périphérique de celles-ci.
- Modification de l'installation de protection contre la foudre suite à l'isolation des façades

24 INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET VENTILATION

240 PRINCIPE GENERAL D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE CHF 208'200.- **REEMPLACEMENT COMPLET D'UNE CHAUFFERIE AU SOUS-SOL COMPRENANT**

PRODUCTION DE CHALEUR ET EAU CHAUDE SANITAIRE

- La production de chaleur est assurée par une nouvelle chaudière à gaz.
- La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par un nouveau chauffe-eau.

DISTRIBUTION DE CHALEUR

- Groupe chauffage en attente dans la chaufferie pour éventuel radiateurs futurs dans l'appartement du concierge.
- Pose d'une vanne d'arrêt motorisée sur la conduite de chaud qui alimente la ventilation.

LOCAUX CHAUFFEES

- Rééquilibrage hydraulique

244 INSTALLATION DE VENTILATION CHF 103'000.-

VENTILATION DOUBLE FLUX :

- F+P de 2 périphériques de régulation (salle polyvalente et foyer) avec servomoteur pour signal de commande.
- Contrôle de la conformité de l'installation aux prescriptions de protection incendie, notamment en matière de clapets coupe-feu et modification de l'installation en conséquence
- Pose d'une installation de désenfumage EFC en partie supérieure de chaque voie d'évacuation verticale
- Nettoyage complet des installations de ventilation

25 INSTALLATIONS SANITAIRES CHF 103'500.-

- 251 APPAREILS ET ACCESSOIRES**
- 251.0 LISTE DES SANITAIRES**
- BAR DU FOYER:**
- Un évier acier inox
 - Un robinet
- 253 APPAREILS D'ALIMENTATION ET D'EVACUATION**
- 253.1 PRODUCTION D'EAU CHAUDE PAR CHAUDIERE**
- Nouvelle circulation ECS vers l'appartement du concierge
- 254 TUYAUTERIE SANITAIRE**
- 254.1 EAU FROIDE**
- Raccordement des nouveaux appareils du bar aux raccords existants
- 254.2 EAU CHAUDE**
- Idem eau froide.
- 254.4 EAUX PLUVIALES**
- Voir CFC 222 ferblanterie.
- 255 ISOLATION**
- 255.1 EAU FROIDE, CHAUDE**
- Isolation des conduites visibles et cachées entre la chaufferie et l'appartement du concierge.
- 259 DIVERS**
- Remise en état de l'installation solaire thermique des douches du Football et pose d'un compteur de chaleur sur l'installation.
- 26 INSTALLATIONS DE TRANSPORT CHF 17'000.-**
- 261 MONTE-ESCALIER**
- F+P d'un monte-escalier à plateforme.
- 27 AMENAGEMENTS INTERIEURS 1**
- 271 PLATRERIE CHF 30'000.-**
- 271.0 CREPIS ET ENDUITS INTERIEURS**
- crépissage des nouveaux murs en maçonnerie

- Création de gaines techniques EI30 autour des conduites traversant plusieurs niveaux et autour du tableau électrique au rez
- F+P de regards de visites EI 30 pour les gaines
- Retouches diverses

272	<u>SERRURERIE</u> (garde-corps)	CHF 2'000.-
273.0	<u>MENUISERIE</u> PORTES INTERIEURES F+P de portes EI30 (11 pièces)	CHF 105'500.-
273.1	ARMOIRES MURALES, RAYONNAGES · F+P d'un meuble pour l'agencement du bar dans le foyer.	
275	<u>SYSTEME DE VERROUILLAGE</u> · Récupération des cylindres et barres anti-panique : dépose des portes existantes et pose sur les nouvelles portes extérieures. · F+P où c'est nécessaire du système d'ouverture anti-panique aux normes et de ferme-porte.	CHF 5'000.-
28	<u>AMENAGEMENT INTERIEUR 2</u>	
281	<u>REVETEMENT DE SOLS</u>	CHF 62'000.-
281.1	REVETEMENT DE SOL SANS JOINT CUISINE / BAR / SALLE D'OUTILLAGE / FOYER · F+P d'un revêtement en résine synthétique antidérapant PLINTHES · Fourniture et pose de plinthes	
283	FAUX PLAFONDS	
283.2	<u>PLAFONDS EN PANNEAUX DE PLATRE</u> · F+P de faux-plafonds RF1 dans les voies d'évacuations horizontales et verticales à l'Est du bâtiment	y compris dans CFC 271
283.4	PLAFONDS EN BOIS ET DERIVES · Dépose partielle et repose du faux-plafond en bois dans la grande salle pour le changement des ouvertures	
285	TRAITEMENT DES SURFACES	
285.1	<u>PEINTURE</u> · Réfection des peintures du foyer, de la cuisine, du bar et de la salle d'outillage · Peinture de menuiseries diverses · Retouches diverses	y compris dans CFC 271
289	<u>DIVERS ET IMPREVUS</u>	CHF 40'000.-
29	<u>HONORAIRES</u>	

291	<u>ARCHITECTE</u> Volume des honoraires estimés correspondant à une prestation totale.	CHF 270'000.-
294	<u>INGENIEUR CHAUFFAGE VENTILATION</u>	CHF 56'000.-
296	<u>GEOMETRE</u>	CHF 8'000.-
297	<u>EXPERT EN PROTECTION INCENDIE</u>	CHF 5'000.-
4	<u>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</u>	
46	<u>PETITS TRACES, ROUTES ET PARCS</u>	CHF 31'000.-
466	<u>ROUTES ET PARKING</u> · Création d'un accès depuis la route et d'une place d'intervention utiles aux sapeur pompiers sur le parking N-E, selon la directive en vigueur. Déplacement de l'abris vélo en conséquence et création d'un bateau au niveau du trottoir.	
5	<u>FRAIS SECONDAIRES</u>	
52	<u>ECHANTILLONS, MAQUETTES, REPRODUCTIONS, DOCUMENTS</u>	non-inclus
523	PHOTOS DE CHANTIER	
524	REPRODUCTION DE DOCUMENTS, PHOTOCOPIES, PLANS	
53	<u>ASSURANCES</u>	
531	<u>ASSURANCES RC & TC MAITRE DE L'OUVRAGE</u> Environ 2% du CFC 2	CHF 29'524.-
	<u>TOTAL DES TRAVAUX</u>	CHF 1'963'724.-

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Tolochenaz vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE TOLOCHENAZ

- Dans sa séance du 4 mars 2019,
- Vu le préavis 01-2019 de la Municipalité,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le préavis tel que présenté relatif à un crédit pour la rénovation de la salle polyvalente.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans ledit préavis.
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- aux meilleures conditions du marché.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 30 ans.
5. De prélever les coûts d'entretien annuel de CHF 20'000.- au compte 352.3141.0 « bâtiment salle polyvalente.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Salvatore Guarna



La Secrétaire
Sylvie Baruchet

